

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 13 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Étaient Présents : M. LEROY Yvan, Mme BEZIAN Maud, Mme Diane DECHELLE, Mme DESCARREGA Hélène, M. CAVE Jean-Marie, M. BRANLE Olivier.

**Absents excusés : Mme FOSSE Christine ; M. Christophe GIUSTI
M. David PERNIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE
Mme Mélanie POULAIN a donné pouvoir à M. Olivier BRANLE
Mme Delphine VATTE a donné pouvoir à Madame Maud BEZIAN**

Monsieur Jean-Marie CAVE a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite à l'appel d'offre, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 6 juin 2019. Les offres ci-après ont été retenues :

Lot Electricité : Entreprise SAS GROUT PARMENTIER pour un montant H.T. de 8 506.20€ soit 10 207.44€ T.T.C.

LOT N° 1 : Terrassement, assainissement, gros œuvre, maçonnerie second œuvre et menuiseries devis entreprise SARL LETELLIER pour un montant total de 92 606.00€ H.T. soit 111 127.20€

LOT N°2 : Charpente et couverture devis entreprise SARL LETELLIER pour un montant total de 13 902.40€ H.T. soit 16 682.88€ T.T.C.

LOT N°3 : Plomberie Sanitaires devis entreprise SARL LETELLIER pour un montant total de 4 218.00€ H.T. soit 5 061.60€ T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de valider ces offres dont les montants sont inférieurs au budget prévisionnel.

CHOIX LOGICIEL GESTION CANTINE ET GARDERIE

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite à la délibération du 16 mai 2019 prévoyant un prélèvement mensuel, il a contacté différents fournisseurs de matériel et logiciel.

LOGICIEL ET MATERIEL

BERGER LEVRAULT

Logiciel et mise en place : coût 3 252.00€ H.T. soit 3 902.40 € T.T.C.

Contrat de maintenance et hébergement 152.80€ H.T./an soit 183.36€ T.T.C.

LOGICIEL SANS MATERIEL

ARG FAMILLE

Logiciel et mise en place : coût 3 000.00 € H.T. soit 3 600.00 € T.T.C.

Contrat de maintenance et hébergement 400.00€ H.T./an soit 480.00€ T.T.C.

SERVI - PLUS

Logiciel et mise en place : coût 349.00€ H.T. soit 418.80€ T.T.C.

Contrat de maintenance et hébergement :

Prix annuel Fixe par compte : 139.00€ H.T. soit 166.80€ T.T.C.

Prix annuel Elèves (pour 115 comptes élèves) : 172.50€ H.T. soit 207.00€ T.T.C.

L'abonnement total est de 311.50€ H.T. soit 373.80€ T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide retenir l'offre de la Société SERVI- PLUS.

ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC OU SANS CABINE

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite aux 3 propositions reçus:

- Société JARDIN LOISIRS
- Etablissements DANTAN
- Etablissements CLOUET

Ces offres comprennent également la reprise de l'ancien matériel, de ce fait, il a été tenu compte du solde à régler par la commune.

Une liste de matériel et une proposition de reprise de l'ancien matériel communal.

La meilleure offre reçue correspond à un tracteur sans cabine des Etablissements CLOUET pour un montant total de 24 100.00€ soit 28 920.00€ T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide retenir le devis des Etablissements CLOUET.

PARTICIPATION FINANCIERE MAQUETTE 3D

Monsieur Le Maire expose que l'association ASALF a présenté un dossier LEADER pour la création d'une maquette 3D à vocation pédagogique et touristique pour la sauvegarde et la promotion de la Vallée de la Lévière.

L'intervention de LEADER est conditionnée par la participation des collectivités au financement du projet.

Ce projet a été présenté au Conseil Municipal par Monsieur Olivier BLANCHARD lors de la séance du 15 janvier 2019.

Après délibération, Le Conseil, à l'unanimité, accorde une subvention 500.00€ T.T.C. pour la réalisation de ce projet.

REPRESENTANT DES COMMUNES DANS FUTUR ASSEMBLEE APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES

Compte-tenu des possibilités offertes, le conseil demande au maire de se rapprocher de la Communauté de Commune afin de connaître les critères pris en compte pour fixer le nombre de représentant par commune dans les propositions faites par courrier en date du 24 mai 2019.

La séance est levée à 21h45.